

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix décembre, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le treize décembre deux mil seize.

ORDRE DU JOUR :

- Démission de conseillers municipaux et installation du nouveau conseil municipal
- Fusion SIERO - SIEPRO
- Demande de subvention sur le fonds de péréquation 2016
- Indemnités de conseil et de confection des budgets 2016 du receveur municipal
- Régime indemnitaire 2017 du personnel communal
- Tarif cantine scolaire
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ANSEAUME Marie-Thérèse – ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – MIRETTI Josiane – HERBEAUX Etienne – BARBOT Claire – DHERMANT Anne-Marie – HUILIO Virginie – GATEAU Christophe - SCHLICH Daniel – BEHEREC Philippe -HEBERT Benoît

Absents ayant donné procuration :

DUVAL René à COENON Guy

CLAISE Muriel à ALTUR Marie-Lise

LE JOSSEC Cyril à QUENTIN Virginie

Absents : BOEGLIN Isabelle - LABOUE Jean - CAMPION Alexandra

Madame ANSEAUME Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente réunion a été adressé par mail à chaque conseiller municipal. S'il n'y a aucune objection à ce mode de transmission, Madame le Maire propose désormais d'envoyer le compte-rendu par voie électronique, chacun ayant la possibilité d'en demander une impression au secrétariat de mairie. Accord des conseillers présents.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Démissions de conseillers municipaux et installation du nouveau conseil municipal

Depuis la dernière réunion de conseil municipal du 17 Octobre 2016, Madame le Maire a reçu la lettre de démission de M JARDIN Fabien. Madame CAMPION Alexandra, suivante sur la liste « Abondant et ses hameaux » est donc élue conseillère municipale. Elle a été convoquée pour ce soir, mais n'est pas présente.

Suite aux différentes démissions, Madame le Maire propose de faire le point sur les commissions communales.

Après avoir revu toutes les commissions, le tableau ci-dessous est dressé (la commission finances – budgets est supprimée) :

<u>V. QUENTIN</u>	
<u>C.C.A.S</u> CONSEILLERS MUNICIPAUX : 6 ALTUR Marie-Lise BOEGLIN Isabelle CLAISE Muriel COENON Guy HUILIO Virginie MIRETTI Josiane	MEMBRES EXTERIEURS (nommés par arrêté du Maire) : 7 BRETON Louise DUVERGER Michèle GASSELIN Sylvia PILORGE Jeanne ROBIN Christelle SIRRE Françoise SORIN Alain
<u>Commission Appel d'offres</u> Titulaires QUENTIN Virginie DUVAL René HERBEAUX Etienne Suppléants BARBOT Claire GATEAU Christophe	
<u>Commission Urbanisme - Travaux</u> ALTUR Marie-Lise ANSEAUME Marie-Thérèse BARBOT Claire DHERMANT Anne-Marie DUVAL René GATEAU Christophe HERBEAUX Etienne HUILO Virginie LABOUE Jean LE JOSSEC Cyril	

<p><u>Economies d'énergie / Environnement</u> Suppléante : BARBOT Claire ALTUR Marie-Lise COENON Guy DHERMANT Anne-Marie DUVAL René GATEAU Christophe HUILIO Virginie</p>	
ADJOINT 1: René DUVAL	
<p><u>Travaux de voirie</u> BARBOT Claire BEHEREC Philippe GATEAU Christophe HERBEAUX Etienne HUILIO Virginie LE JOSSEC Cyril QUENTIN Virginie</p>	
ADJOINT 2 : Marie-Thérèse ANSEAUME	
<p><u>Commission des Affaires scolaires</u> ALTUR Marie-Lise BEHEREC Philippe HEBERT Benoit QUENTIN Virginie</p>	
ADJOINT 3: Marie-Lise ALTUR	
<p><u>Commission Communication – Culture</u> ANSEAUME Marie-Thérèse BOEGLIN Isabelle CLAISE Muriel HEBERT Benoit QUENTIN Virginie</p>	
ADJOINT 4 : Guy COËNON	
<p><u>Commission Sport et jeunesse</u> BOEGLIN Isabelle DHERMANT Anne-Marie QUENTIN Virginie SCHLICH Daniel</p>	
<p><u>Commission Fêtes et cérémonies</u> ALTUR Marie-Lise BOEGLIN Isabelle CLAISE Muriel DHERMANT Anne-Marie HERBEAUX Etienne HUILIO Virginie LABOUE Jean MIRETTI Josiane QUENTIN Virginie</p>	
<p><u>Commission sécurité : HERBEAUX Etienne</u> ERP (établissements recevant du public) : GATEAU Christophe COENON Guy</p>	
<p><u>Commission Fleurissement :</u> <u>HERBEAUX Etienne</u> ALTUR Marie-Lise DHERMANT Anne-Marie HEBERT Benoit QUENTIN Virginie</p>	<p>MEMBRES EXTERIEURS ALTUR José BALLERIAUD Gisèle BALLERIAUD Yves DUVERGER Mickaël FOURNIER Mireille PASQUIER Pierre SIRRE Françoise SIRRE Jean-Jacques</p>

Fusion SIERO – SIEPRO

Délibération ajournée car nous n'avons pas reçu le courrier de la Sous-Préfecture nous saisissant pour avis sur cette fusion.

Demande de subvention sur le Fonds de Péréquation 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un état de dépenses d'investissement 2016 à prendre en compte pour demande de subvention.

Il s'agit d'acquisitions et de travaux divers sans aides spécifiques pour un montant de 47.724,46 Euros H.T et d'acquisitions et de travaux avec aides spécifiques pour un montant H.T. de 150.540,17 Euros HT.

Le taux de subventionnement du fonds pour notre commune (sur le montant total des investissements 2016) est de 50% dans la limite d'un contingent maximum de 32.500 Euros.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite une subvention sur le Fonds de Péréquation au titre de l'année 2016.

Indemnités de conseil et de confection des budgets 2016 du receveur municipal

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu le décompte 2016 afférant aux indemnités de Conseil et au Budget allouées au receveur municipal, soit la somme de 636,42 Euros (indemnité de conseil : 590,69 Euros + indemnité de confection : 45,73 Euros).

Après vote, le Conseil, par 2 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour, décide d'allouer 100% des indemnités soit 636,42 € pour l'année 2016.

Régime indemnitaire 2016

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été instauré depuis 1991 un régime indemnitaire pour le personnel communal.

Ces indemnités prennent en compte

- les connaissances professionnelles, l'exécution, l'initiative, la rapidité et la finition du travail en commun, la relation avec le public, la ponctualité et l'assiduité de chacun.
- l'intégration des agents non titulaires dans les bénéficiaires
- la suppression du régime indemnitaire en cas de congé longue maladie, longue durée ou grave maladie.

Le Conseil Municipal doit voter l'enveloppe globale annuelle pour l'ensemble du personnel communal, l'affectation individuelle se faisant par le Maire et les adjoints.

Il est rappelé que l'enveloppe globale 2016 était de 30.031 Euros pour 21 salariés.

Il est proposé une enveloppe pour 2017, soit 30.610 Euros pour 21 salariés.

Le conseil, à l'unanimité, valide l'enveloppe 2017 pour le régime indemnitaire du personnel communal

Tarif cantine scolaire

Il est rappelé que par délibération du 31 Mai 2016, il a été voté le tarif de la cantine scolaire pour 2016-2017.

Une erreur sur le décompte des jours dans le lissage sur 10 mois pour les enfants déjeunant à la cantine scolaire tous les jours (option 1) a modifié le tarif de la façon suivante :

Option 1 :

4 repas par semaine coût mensuel de 53,23 € sur 10 mois (au lieu de 53,82 €) et 27,24 € pour les paniers repas (au lieu de 27,44 €).

Ce tarif rectifié a été appliqué dès les factures de septembre 2016.

Madame le Maire demande à l'ensemble des conseillers de bien vouloir valider ce tarif rectifié

Le conseil, à l'unanimité, valide ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017

Commerce de confection et vente de pizzas au 32 Grande Rue

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'état d'avancement du commerce de confection et de vente de pizzas du 32 Grande Rue, local communal :

- 15 Septembre 2016 : accord de principe du conseil municipal sur implantation d'un commerce de confection et vente de pizzas dans le local communal sis 32 Grande Rue, avec un loyer mensuel de 450 Euros, remis à titre exceptionnel à 300 Euros sur les 12 premiers mois
- 30 septembre 2016 : demande de subvention au titre du CDDI, à hauteur de 50% des travaux
- A ce jour, les travaux sont pratiquement terminés et une date d'ouverture peut être fixée au 10 Janvier 2017.

Madame le Maire demande autorisation au Conseil Municipal de signer le bail commercial avec M. Gilles Mohier, chez Maître Tardy-Planechaud, notaire à Abondant.

Le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire, pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Demande de subventions vidéoprotection

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 précise les actions éligibles au FIPD et y figure l'amélioration de la tranquillité publique (prévention situationnelle, vidéoprotection).

La demande de subvention pour l'année 2016 ayant été refusée et les travaux n'ayant pas commencé, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FIPD pour le projet de vidéoprotection sur la commune (5 caméras - 1 dôme motorisé – 2 caméras spéciales).

Le plan de financement s'établirait de la manière suivante :

Dépenses : fourniture et installation :	43.765 Euros HT
Recettes	
- Subvention FDAIC	43.765 Euros X 30%= 13.130 Euros
- Subvention au titre du FIPD	43.765 Euros X 20% = 8.753 Euros
- Réserve parlementaire	43.765 Euros X 30%= 13.130 Euros
- Autofinancement et/ou emprunt	43.765 Euros X 20% = 8.752 Euros

Date de mise en œuvre prévue : 1er trimestre 2017.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et sur la réserve parlementaire.

Agence Technique Départementale

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités de l'Agence technique départementale (ATD) en matière d'assistance dans le domaine routier à compter du 1^{er} janvier 2013.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance technique telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration soient désignés de manière paritaire par le collège des Maires et Présidents d'EPCI et par celui des Conseillers généraux.

En contrepartie de l'adhésion à l'ATD, des missions sur voirie communale et départementale sont proposées :

- une mission de maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux)
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Une deuxième mission de maîtrise d'œuvre pourra être demandée sur une même année. Celle-ci ne sera pas couverte par la cotisation et fera l'objet d'une rémunération spécifique. Le montant cumulé des travaux sur les deux conventions ne devra pas dépasser 60 000 € HT par an.

Dans ce cadre, Madame le Maire pourrait être amenée à signer des conventions avec l'Agence pour la mise en œuvre de ses compétences, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Par ailleurs, la commune pourra bénéficier des prestations suivantes :

- conseils en conservation du domaine public, de la police de la circulation, de la sécurité routière
- assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien
- assistance dans le cadre d'un groupement de commandes de travaux entre communes adhérentes à l'ATD.

Le siège de cette agence est à Chartres.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- DECIDE d'adhérer à l'Agence technique départementale,
- S'ENGAGE à verser à l'ATD une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration
- DESIGNER M. DUVAL pour représenter la commune à l'assemblée générale et M. HERBEAUX son suppléant.

Budget communal 2016 : décision modificative

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché du parking arboré, il a été notifié au cahier des clauses administratives et particulières qu'une avance forfaitaire serait versée au titulaire du marché, à hauteur de 5% du montant TTC du marché.

Cette dépense devant être réalisée à l'article 2318 du budget communal et n'ayant pas de crédits inscrits à cet article, une décision modificative est nécessaire pour faire l'avance et par la suite percevoir le remboursement de cette avance.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Article 020 (dép.invest) – dépenses imprévues | - 7500 Euros |
| - Article 238 (dép.invest) – avances et acomptes sur immobilisations | + 7500 Euros |
| - Article 2315 (041) (dép invest) – installations, matériel et outillage techn | + 7500 Euros |
| - Article 238 (041) (recettes invest.) avances et acptes sur immob | + 7500 Euros |

D'autre part, la dépense globale du marché a été inscrite à l'article 2152 au lieu de l'article 2315. Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

- | | |
|--|-----------------|
| - Article 2152 – installations de voirie | - 150.000 Euros |
| - Article 2315 – installations matériel et outillage techn | + 150.000 Euros |

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette décision modificative.

Questions diverses

Intervention de Virginie QUENTIN

- Informe les membres du conseil municipal qu'il était de coutume de faire appel aux entreprises et résidents secondaires de la commune pour faire des dons au CCAS au moment des fêtes de fin d'année et ainsi participer au financement des colis de Noël des personnes de plus de 70 ans.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne plus faire cet appel, les entreprises étant déjà souvent sollicitées et tout dernièrement pour le bulletin municipal.

- Eclairage public : une étude a été faite par la SICAE-ELY. Sur la totalité des armoires E.P. une seule ne peut pas être réglée pour éteindre l'éclairage public la nuit (celle de la Saboterie). Madame le Maire propose donc d'essayer d'éteindre l'éclairage public la nuit. Le Conseil, à l'unanimité, opte pour un essai de 23 heures à 5 heures.
- Agglo du Pays de Dreux. Distribution aux membres du conseil municipal de la synthèse PLH. Le dossier complet est disponible en mairie pour consultation. Bien vouloir prendre connaissance des éléments afin de se prononcer sur le PLH lors de la prochaine réunion de conseil.
- Pétition vitesse excessive Rue de Dreux.

Madame le Maire déplore qu'aucun riverain ne soit venu la rencontrer à ce sujet. Un premier mail a été reçu en Mairie le 28 Octobre 2016, puis le radar pédagogique a été installé rapidement. Nous avons répondu au mail en disant que nous allions nous mettre en rapport avec la DDT pour voir ce qui pouvait être installé : plateau surélevé, chicanes, stops ?

- o Chicanes : bruits pour les riverains se trouvant à proximité. Problème de circulation pour les bus et poids lourds.
- o Plateau surélevé : nuisances également pour les riverains. Plateaux surélevés faits sur la rue de Bû, mais pas même contexte car les maisons sont en retrait par rapport à la route, ce qui n'est pas le cas sur la Rue de Dreux.
- o Stops : ce qui est préconisé par la DDT. Voir possibilité de poser des stops provisoires. Où ?
 - Carrefour Impasse de la Porte du Fort et Rue de Dreux : 10 voix pour
 - Carrefour Rue des Poteries et Rue de Dreux : 10 voix pour
 - Carrefour Rue de la Dîme et Rue de Dreux : 2 voix pour
 - Carrefour Rue du Moulin à Vent et Rue de Dreux : 0 voix pour

- Zone 30 : On demande au Département si possibilité de zone 30 entre la salle polyvalente et le rond-point de la Route de Serville, mais une zone 30 suppose des aménagements....
- Dans l'immédiat, on voit avec le Département pour la pose de stops provisoires au niveau de l'Impasse de la Porte du Fort.
- RN 154 : enquête publique en cours. Le Conseil va devoir se prononcer.

Intervention de Marie-Lise ALTUR

- Bulletin Municipal : sortie prévue fin janvier. Perçu 1000 euros de plus que l'an passé sur les annonces commerciales (au total 36 annonceurs). Regrette de ne pas avoir été aidée dans ce travail de démarchage car c'est un investissement important.

Intervention de Guy COENON

Vœux du maire : vendredi 6 Janvier 2017 à 18H30 à la salle polyvalente.

Demande d'aide pour la préparation des buffets. Regrette que l'on voit de moins en moins d'élus dans les manifestations communales.

Intervention d'Etienne HERBEAUX

- Demande élagage d'une haie de lauriers Rue du Moulin à Vent
- Sens interdit Rue de la Demoiselle pas respecté
- Calendriers de collecte des ordures ménagères 2017 seront livrés demain en mairie
- Collecte de l'amiante à la déchetterie de Dreux : 23 et 24/06/2017 et 14/10/2017
- Déchetterie de Boutigny Prouais ne sera plus gérée par l'Agglo. Celle de Boullay Thierry va être renforcée.
- Redevance spéciale annuelle d'ordures ménagères pour les bâtiments communaux : environ 1000 euros.

Intervention de Philippe BEHEREC

- A le matériel nécessaire pour supprimer les souris de la salle polyvalente : voir avec Pierre et Hervé.

Intervention d'Anne-Marie DHERMANT

- Tient à préciser qu'elle a participé à la distribution des colis de Noël.

Intervention de Christophe GATEAU

- S'interroge sur la distribution du bulletin du député Olivier Marleix par les employés municipaux.
Réponse : ce n'est pas une propagande électorale mais le bilan du député de circonscription.
Réponse : ce n'est pas une obligation pour la commune de faire la distribution par les services municipaux.

Intervention de Josiane MIRETTI

- Commission transport de l'Agglo du Pays de Dreux
 - Bilan du transport à la demande : ce n'est pas un service de taxis. Il y a des points d'arrêts précis et des horaires (sauf pour les PMR).
 - Optimisation du transport en commun : pour Abondant, la ligne 29 va être supprimée sur les week-ends et jours fériés.
 - Plan neige : on est prévenu de l'annulation des transports scolaires la veille à midi.
 - Point sur rentrée scolaire : bilan par type de règlement pour les cartes scolaires : 3250 chèques, 590 espèces et 220 prélèvements automatiques. Au 1/9/2017 le logiciel sera opérationnel pour le paiement en ligne.
Pour les difficultés financières de règlement des cartes scolaires : renvoi vers les mairies, l'Agglo ne traite pas.

Intervention de Marie-Thérèse ANSEAUME

- Commission Aménagement du Territoire de l'Agglo du Pays de Dreux
 - Présentation PLH
 - Désertification médicale : un groupe de travail va se mettre en place
 - Délibération du conseil municipal sera à prendre pour le non transfert de la compétence PLU à l'Agglo
- Ecoles
 - Lundi 12 Décembre : après-midi goûter pour les élèves de l'école élémentaire. Cadeaux de Noël offerts par la municipalité : livres pour la bibliothèque
 - Jeudi 15 Décembre : repas de Noël au restaurant scolaire
 - Remerciements à M Gal d'Abondant pour le don de trois vidéoprojecteurs pour l'élémentaire.
 - Cette semaine, expo vente de livres à l'école élémentaire.

Prochaines échéances électorales

Bien vouloir noter sur les agendas afin de tenir les bureaux de vote les dates suivantes :

- Elections présidentielles : DIMANCHE 23 AVRIL et DIMANCHE 7 MAI 2017
- Elections législatives : DIMANCHE 11 JUIN et DIMANCHE 18 JUIN 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente-trois minutes.

Les Conseillers,

La secrétaire,

Le Maire,